

# POSTULAT

**Auteur** Yannick Ruppen (suppl.), PDCB, et cosignataires  
**Objet** Contrôler la formation des prédicateurs musulmans fondamentalistes  
**Date** 13.05.2016  
**Numéro** 3.0263

---

S'il n'y a pas actuellement d'imams aumôniers dans nos prisons, les détenus sont libres d'obtenir un entretien individuel avec un imam de leur choix. Cette liberté de visite est un droit et n'est pas remise en cause. Toutefois quelques problèmes se posent. Les imams qui prêchent en Valais obtiennent un permis de séjour des autorités cantonales. D'autres sont des prédicateurs itinérants qui passent dans les mosquées ou les prisons sur la base d'un visa ou d'un permis de séjour dans l'UE. Certains, au vu de leur formation, pourraient ouvertement prôner la charia, le djihad et le port de la bourqa. Or, l'histoire mais aussi les événements récents nous le montrent : en prêchant les extrêmes, en subordonnant le « vivre ensemble » à la religion, en accentuant le communautarisme, des débordements peuvent rapidement déboucher sur des actes impensables.

Les JDCVr ne veulent pas ici peindre le diable sur la muraille. Nous voulons simplement que l'Etat combatte, dans le cadre de ses compétences, le communautarisme et l'extrémisme. Non pas en stigmatisant ou en créant de faux boucs-émissaires, mais en prenant le problème à sa source. En imposant « le vivre ensemble » et en refusant fermement les prêches qui s'y opposent.

Les autorités cantonales avaient, du temps où le PDC était en charge de la justice et police, refusé l'entrée sur notre territoire d'un imam wahhabite. Cette décision a été prise dans le cadre de la marge d'application laissée par la loi fédérale aux autorités de police des étrangers afin d'agir pour éviter de renforcer le fondamentalisme. Le Tribunal fédéral avait même confirmé cette décision. Il est bien triste de constater que les autorités récentes en charge de ce département n'ont pas jugé bon de poursuivre dans cette voie.

## **Conclusion**

A la lueur de ces faits, les JDCVr demandent au gouvernement valaisan de prendre des mesures afin:

- d'obtenir, lors de l'entrée sur notre territoire de prédicateurs fondamentalistes, des informations sur leur formation et leur parcours,
- d'empêcher la venue de tout prédicateur menaçant notre contrat social et l'ordre public,
- de collaborer avec d'autres cantons en vue d'un contrôle sur la formation des imams suisses,
- de contrôler plus efficacement les prédicateurs itinérants de passage chez nous.